

Le Fœil

DÉCEMBRE 2020 | N°24

infos



Vers un nouveau départ

p 4
Rencontre avec des jeunes skateurs



p 4
Ouverture de l'aire de loisirs



p 6
Animations à l'école



EDITO

Vers une nouvelle année pleine d'espoir



Chères foeillaises, chers foeillais,

Enfin, cette année 2020 va prochainement se terminer et avec elle, nous pouvons l'espérer, tous les tracas qu'elle a pu nous procurer. Cette déclaration de ma part n'est évidemment pas une prophétie, mais simplement un vœu et un message d'espoir.

2020 restera dans la mémoire de l'humanité, l'année pendant laquelle un virus a fait mettre un genou à terre à l'ensemble des sociétés de notre planète. Cette pandémie a malheureusement fait de très nombreuses victimes, pas uniquement des personnes de santé fragile, mais également des personnes en pleine santé, sans aucun antécédent, anéanties en quelques jours.

Sur notre commune, fort heureusement nous ne déplorons aucune victime de la COVID19. Mais combien de femmes et d'hommes sont fragilisés par cette crise, non plus seulement sanitaire, mais économique, sociale et psychologique, qui va sans nul doute laisser de profonds stigmates durant plusieurs années. Les aides gouvernementales, même si elles sont les bienvenues, ne régleront pas tout. Aussi, à son niveau, chacun d'entre nous a sans doute un rôle à jouer dans la relance de la société, notamment en donnant la préférence de nos choix de consommation à nos acteurs locaux, qu'ils soient commerçants, artisans, producteurs ou transformateurs. C'est ensemble, en faisant preuve de solidarité, d'humanité et de fraternité que nous nous en sortirons. Ces valeurs collectives nous permettront de continuer à aller de l'avant, à la différence de l'individualisme et de l'intérêt de quelques-uns au détriment du plus grand nombre.

Une des conséquences collatérales de la crise sanitaire de ce printemps 2020 est le retard pris par le projet de la médiathèque. En effet, l'ensemble de la procédure de l'appel d'offre a dû être décalé. Mais une seconde raison du retard est directement liée au résultat de cet appel d'offre. En effet, nous avons eu la mauvaise surprise de constater lors de l'étude des réponses que les propositions financières étaient supérieures de 30% par rapport à l'estimatif de l'architecte. Au vu de cette importante différence, nous avons donc déclaré tous les lots infructueux et avons programmé une nouvelle consultation, en espérant avoir des propositions plus raisonnables lors des prochaines réponses.

Pour la commune l'année se termine tout de même sur une bonne note. Je suis ravi de voir que les travaux de l'aire de loisirs sont enfin terminés. L'attente fut longue, mais le résultat valait la peine de patienter. Au vu de la fréquentation de ces nouveaux équipements dès la livraison, je pense que nous avons répondu à une vraie demande sur notre territoire et je me réjouis de voir notre jeunesse profiter de ces installations nouvelles au cœur de notre commune.

Protocole sanitaire oblige, nous ne pourrons pas nous réunir au début de l'année prochaine, pour la traditionnelle cérémonie des vœux. Je serai heureux de vous retrouver en présentiel, dès que les conditions le permettront.

Mais regardons l'année 2021 avec optimisme et permettez-moi de vous souhaiter de passer de bonnes fêtes de fin d'année dans le respect des règles sanitaires, pour le bien de tous

> Edito	P 2
> Etat civil	
Eau et assainissement	P 3
> Skate park / City stade	P 4
> PLU	
Associations	P 5
> Ecole	
CCAS	P 6
> Vie municipale	P 7
> SBAA	
Lotissement	P 8

Directeur de la publication : Pascal Prido

Conception, réalisation et impression :
RoudennGrafi

Ont participé à ce numéro :

Audrey BRIATTE, Philippe COSQUER,
Nathalie COSSON, Jean-Philippe KERHARDY,
Ludovic Le VAILLANT, Amandine PELTIER,
Pascal PRIDO, Clémence SIMONETTI

Décembre 2020

Le Maire
Pascal PRIDO

Etat-civil



Naissances

- Le 19 août, est née à SAINT-BRIEUC, Mya MERCIER, fille de Adrien MERCIER et de Justine BRYERE, Bêchepée.
- Le 29 août, est née à PLERIN, Alice L'EILDE, fille de François L'EILDE et de Esther JOURNÉ, Bêchepée
- Le 26 octobre, est née à PLERIN, Bleuenn PADEL, fille de Aurélien PADEL et de Amandine PELTIER, La Brousse Joly
- Le 14 novembre, est né à SAINT-BRIEUC, Célestin JOSSET, fils de Thibault JOSSET et de Oriane MOREAU, Couëffan.
- Le 17 décembre, est née à VILLEBONNE (76), Chloé BENARD, fille de Mickaël BENARD et de Aurélie CANTOIS, Place de la Mairie

Transcriptions de décès

- Le 7 juillet, est décédé à SAINT-BRIEUC, Yves KERBOEUF, 60 ans, Bêchepée
- Le 8 juillet, est décédé à SAINT-BRIEUC, Guy QUERO, 88 ans, Place de la Mairie
- Le 23 septembre, est décédé à SAINT-BRIEUC, Jean KERBOEUF, 93 ans, Mauguérand
- Le 17 novembre, est décédé à QUINTIN, Adrien LE GOFF, 92 ans, La Belle Issue
- Le 30 novembre, est décédé à QUINTIN, Louis LE NEINDRE, 83 ans, La Noé Renan

Urbanisme

Permis de construire accordés

- BAQUER Sébastien pour une extension, 13 impasse Ste Anne
- PADEL Aurélien pour une extension, La Brousse Joly

Déclarations préalables accordées

- BEAUDET Christine pour une extension et modification d'ouverture, Bagatelle
- RENAULT Philippe pour un abri bois, 15 La Gravelle
- RAOULT Michel pour une piscine, 16 Bêchepée
- AXIONE pour MEGALIS, pour l'implantation de poteaux pour la fibre à Robien
- GUEGUEN Bruno pour la pose de fenêtres de toit, Le Quillio d'En Bas
- BRUAND Mathieu pour la pose de fenêtres de toit, 11 La Gravelle

SERVICE EAU & ASSAINISSEMENT

Changement d'horaires d'ouverture à partir du 1^{er} janvier 2021

Depuis 2015, le service Eau et Assainissement de Saint-Brieuc Armor Agglomération est implanté au 1 rue de Sercq, ZI des Plaines-Villes, 22000 Saint-Brieuc.

Le Centre Technique de l'Eau (CTE) y accueille le public pour toutes questions en lien avec leur contrat d'eau et d'assainissement.

A compter du 1^{er} janvier 2021, la Direction de l'Eau et de l'Assainissement de Saint-Brieuc Armor Agglomération change ses horaires d'ouverture.

Le Centre Technique de l'Eau sera ouvert :

- > les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- > et les jeudis de 8h30 à 12h.

Vous pourrez les joindre par téléphone, via un numéro unique, au 02 96 68 23 50 ou par mail à eau@sbaa.fr



A compter du 1^{er} janvier 2021

La direction Eau et Assainissement sera joignable :

NOUVEAU
Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, mercredi et vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
Jeudi, de 8h30 à 12h.

NOUVEAU
Numéro unique :
02 96 68 23 50

SAINTE-BRIEUC
ARMOR
ASSOCIATION
Centre Technique de l'Eau
1 rue de Sercq - ZAC des Plaines Villes
22000 SAINT-BRIEUC

Skate Park et City Stade

Rencontre avec de jeunes skateurs

A l'occasion de l'ouverture du Skate Park de la commune, nous avons rencontré Carla et son demi-frère Titouan, deux adolescents de 14 ans, passionnés de skateboard. Ils nous ont livré en avant-première, leur ressenti suite à leurs premières évolutions sur ce nouvel équipement communal.

Pour Carla, habituée au longboard (skate sur route), le Skate Park est l'occasion de s'initier à une nouvelle pratique sportive et de faire de nouvelles rencontres. « *C'est un vrai lieu d'échanges, tu viens avec tes potes, skater, écouter de la musique, se retrouver. C'est trop bien d'avoir ça dans une commune comme Le Fœil* ».

Pour Titouan, déjà amateur de street (skate de rue), « *le bowl est bien dessiné et le revêtement est super lisse, c'est agréable pour rouler* ».

Finalisé un peu tardivement dans cette fin d'année 2020, les jeunes foëillais attendent avec impatience l'arrivée des prochains beaux jours pour pouvoir en « profiter un maximum ». Alors à vos planches, rollers, trottinettes ou bmx et venez profiter du skate park de notre commune. C'est un formidable équipement et lieu de rencontres, unique dans les alentours.

Si vous vous sentez peu à l'aise sur des roulettes ou des petites roues, le city stade, autre lieu d'animation du centre bourg, se trouve à proximité pour les activités en équipe. Venez en profiter avec vos amis.



Plan Local d'Urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document stratégique et réglementaire qui répond aux enjeux de la commune d'aujourd'hui et de demain. C'est un projet d'aménagement et de développement respectueux de l'environnement et de l'histoire de la commune à travers son patrimoine bâti et naturel.

Au travers de ce plan local d'urbanisme, la commune souhaite :

- organiser un développement équilibré du bourg.
- Prévoir les zones à urbaniser dans le cadre d'une stratégie globale d'aménagement.
- Favoriser la cohabitation de l'habitat et des activités artisanales.
- Protéger l'activité agricole, les secteurs naturels et le bocage.

Le PLU est donc à la fois un projet de développement, un projet d'intérêt général mais également un document réglementaire qui gère le droit des sols. Il est élaboré en concertation avec la population et les personnes publiques associées.

Une enquête publique portant sur le projet d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme aura donc lieu en Mairie du lundi 18 janvier au vendredi 19 février 2021.

Mme Martine VIART a été désignée par le Tribunal Administratif en qualité de commissaire-enquêtrice. Avec le respect des gestes barrières, elle se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations :

- Lundi 18 janvier de 9h à 12h
- Samedi 6 février de 9h à 12h
- Mardi 16 février de 15h à 19h
- Vendredi 19 février et de 14h à 17h

Vous pourrez aussi prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations :

- sur le registre d'enquête papier disponible en mairie
- par courrier à l'attention de la commissaire-enquêtrice en mairie : 2, place de la mairie – 22800 Le Fœil
- par voie électronique à l'attention de la commissaire-enquêtrice uniquement pendant la durée de l'enquête publique à l'adresse suivante : ep.plu.lefoeil@gmail.com

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la Mairie.

Associations

CLUB DES RETRAITÉS

Au vu de la situation actuelle, nous ne savons pas quand nous pourrons reprendre nos activités. Nous contacterons les adhérents en temps voulu.

L'assemblée générale n'aura pas lieu début janvier.

Pour finir sur une note optimiste, la date du loto de juillet 2021 à Quintin est retenue.

Prenez soin de vous, et bonnes fêtes de fin d'année à tous.

AMICALE LAÏQUE

Lors de l'assemblée générale les différents projets de l'année ont été évoqués.

Mais la période Covid ne nous permet pas de dire si nos actions auront lieu. Nous comptons 18 membres, lors de l'élection du bureau ont été élues :

- Le Gall Virginie en secrétaire
 - Colmain Cindy en trésorière
 - Le Vacon Claire en présidente
- Les manifestations qui sont pour l'instant passées où prévues sont :
- Vente à emporter (repas tartines) avec 248 repas vendus

- Vente de sapins de Noël avec le Point Vert (possibilité de retirer des bons directement à la mairie ou bien en appelant le 06 33 22 20 84)

- Goûter de Noël pour les enfants directement distribuer à l'école (cause annulation de l'arbre de Noël)

- Vente d'objets personnalisés par les enfants courant février 2021

- Vente à emporter (si maintenue, le samedi 20 mars 2021)

- Kermesse (si maintenue, le dimanche 27 juin 2021)



École

COMPOTE DE L'ÉCOLE

Dans le cadre d'un travail sur l'automne, Les élèves de GS-CP ont préparé de la compote de pommes pour les anniversaires du mois de novembre.

La maîtresse a expliqué les gestes à réaliser pour éplucher et couper les pommes.

C'était également l'occasion de s'initier aux saveurs des pommes.

Tous les élèves ont adoré leur compote et en referont sûrement à la maison.

LECTURE

La classe des CE1 / CE2 a profité d'un temps clément pour faire son quart d'heure de lecture plaisir hebdomadaire en extérieur.



POTERIE

Dans le cadre du projet d'école sur le thème de l'Asie, des animatrices de la briqueterie sont venues à l'école afin de proposer des ateliers poterie aux élèves.

Toutes les classes de l'école ont pu découvrir les techniques de modelage et de décor de l'argile.

Chaque élève a réalisé un objet en rapport avec l'Asie.

Par exemple, les GS-CP ont fabriqué un panda qu'ils vont pouvoir rapporter chez eux.



VENDÉE GLOBE

Les élèves de CE1 CE2 de l'école suivent le Vendée Globe et ont construit la maquette du bateau Initiatives Cœur. Ils partent à la découverte de la géographie de notre globe, du milieu de la voile et du vocabulaire maritime.

CCAS

Le nouveau conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de LE FOEIL s'est réuni le 03/10/2020. Il est composé de :

- **Président** : M PRIDO Pascal – Maire
- **Vice-Présidente** : MME BRETON Françoise – Adjointe aux Affaires Sociales

- **Membres élus** :

- MME BRIATTE Audrey – Conseillère Municipale
- MME LE BARS Jeanine – Adjointe
- MME PELTIER Amandine – Conseillère Municipale
- M POIGNAND Yannick – Conseiller Municipal

- **Membres nommés** :

- MME CAMENEN Marie-Thérèse – représentante de l'Union Départementale des Associations Familiales

• M PAILLARDON Paul – représentant des associations de retraités et de personnes âgées

• MME ROBIN Suzanne – représentante du Secours Populaire

• MME JEHAN Odile – personne qualifiée au titre de sa position à des actions d'animation et de développement social dans la commune

• MME GUILLEMOT Carine – représentante de la Croix Rouge

Son règlement intérieur a été voté à l'unanimité.

Le CCAS accompagne les personnes dans leurs démarches et les informe de leurs droits. Il intervient dans la procédure d'admission à l'aide sociale légale mais possède aussi la capacité d'attribuer des secours financiers et/ou d'orienter vers les

organismes compétents.

Les personnes sollicitant une aide sont préalablement reçues par l'Adjointe aux Affaires Sociales pour évaluation (demande de RDV en Mairie). Les demandes d'aides sont ensuite étudiées par le Conseil d'Administration de façon anonyme.

Compte tenu de la crise sanitaire que nous traversons, le repas annuel du CCAS proposé aux habitants de la commune âgés de 70 ans et plus, n'a pu avoir lieu. Après échanges, par mesure de précaution, les membres du Conseil d'Administration ont décidé, à titre exceptionnel, de ne pas distribuer de colis cette année et d'allouer ce budget aux personnes rencontrant des difficultés financières.



CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

Lors de sa séance du 10 juillet 2020, le conseil municipal a :

- approuvé la mise à l'enquête publique du projet de déclassement du chemin rural ZC 43 en vue de sa vente.
- voté la création d'un poste d'ATSEM et d'un poste d'adjoint d'animation pour faire suite respectivement au départ à la retraite d'une ATSEM et à la fin de phase d'expérimentation de l'ALSH du mercredi.
- autorisé le Maire à signer un avenant concernant le terrassement-revêtement de la zone de loisirs.

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2020

Lors de sa séance du 22 septembre 2020, le conseil municipal a approuvé :

- la convention précisant les conditions de mise à disposition et d'utilisation des locaux sportifs au club de football l'Etoile Sportive.
- la convention précisant les conditions de mise à disposition et d'utilisation de la salle du Tertre à certaines associations, dans le cadre de la pratique d'activités artistiques, sportives ou de loisirs (gym douce, danse bretonne, théâtre, réunions du club des ainés).

Ces conventions sont conclues pour une année, à compter du 1er septembre 2020, reconductibles par tacite reconduction. Il y a été annexé les protocoles et contraintes d'utilisation spécifiques en période épidémique.

Le conseil municipal a également approuvé la mise en place d'une annexe spécifique à l'utilisation de la salle du Tertre par des particuliers ou associations en période épidémique. Ce document évolutif en fonction de la situation sanitaire, précise les règles de distanciation et de désinfection des lieux, de traçage des personnes présentes. Il limite le nombre de personnes maximum pouvant être accueillies et interdit l'accès aux zones de regroupement.

Le conseil municipal a ensuite :

- décidé de ne pas donner suite à la demande de subvention de l'association Soins Coordonnés 22800.
- décidé de reconduire sa participation à hauteur de 35 € par année scolaire et par enfant scolarisé au collège ou au lycée dès lors que les parents doivent régler la carte de transport.
- autorisé le Maire à signer le renouvellement du contrat de prestation de service au groupe SACPA pour une prestation de gestion des animaux errants sur le territoire de la commune.
- décidé de procéder à des ajustements sur le budget principal de l'exercice 2020.

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2020

Le conseil municipal qui s'est réuni le 17 novembre 2020 a décidé :

- de procéder à des ajustements sur le budget principal de l'exercice 2020
- d'approuver la déclaration du marché de construction d'une médiathèque et d'un espace jeunes sans suite pour motif d'intérêt général lié à son infructuosité (en raison d'une enveloppe estimative de base : 665 300 € HT versus un montant cumulé des offres les moins disantes reçues de : 909 781 € HT)
- d'approuver la création d'un poste d'adjoint technique territorial (DHS : 22h05) et d'un poste d'adjoint technique territorial (DHS : 8h45), ainsi que la suppression d'un poste d'adjoint technique territorial principal 1ère classe (DHS : 29h24) et d'un poste d'ATSEM principal de 1ère classe à temps non complet (DHS : 14h42)
- d'approuver la vente du premier lot du lotissement des Noisetiers, de fixer le prix à 49 € TTC le m² et autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente du terrain.

Le conseil municipal conclut par l'adoption de son règlement intérieur.

ELAGAGE AVANT L'ARRIVÉE DE LA FIBRE OPTIQUE

A la mi-janvier 2020, plus de cent propriétaires de la commune ont reçu un courrier de la mairie, leur demandant de procéder à l'élagage des branches d'arbres et arbustes situés à proximité de lignes téléphoniques, en prévision du déploiement de la fibre optique. Or, environ huit propriétaires concernés sur dix n'avaient pas encore procédé aux travaux à la mi-octobre 2020.

Aussi, en raison de la proximité de l'échéance, un courrier de rappel a été adressé aux propriétaires concernés. L'élagage consiste à couper les branches sur un mètre au-dessus des lignes et cinquante centimètres sur le côté. Les travaux devaient être terminés pour le 16 novembre dernier, afin de ne pas entraver les travaux de déploiement de la fibre optique qui se dérouleront sur une année.

En cas d'élagage non réalisé, la commune se réserve la possibilité de faire appel à une entreprise qui facturera aux propriétaires les services réalisés.



Nouveau site internet

SBA

Avec un nom de domaine en .bzh, le nouveau site internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération www.saintbrieuc-armor-agglo.bzh est en ligne depuis le mercredi 18 novembre avec plus de 200 pages actives et plusieurs modules permettant de gérer l'actualité.

L'USAGER AU CŒUR DU PROJET

La direction communication a traité l'ensemble des pages en ayant toujours pour objectif de mettre l'usager au cœur du projet.

Le site est construit selon un menu classique en 4 parties : Comprendre l'institution, Entreprendre et travailler, Vivre et habiter, Sortir et découvrir.

Photo, vidéo, argumentaire, et chiffres clés ont une place prépondérante afin de valoriser le territoire, ses acteurs, ses paysages, ses activités.

RÉACTIVITÉ ET ACCESSIBILITÉ

Le site a 3 modules qui permettent de traiter l'actualité : une rubrique actualités, un agenda, un module Focus, pour les sujets à mettre en avant.

Le site est encore amené à évoluer dans les semaines à venir : de nouvelles rubriques et fonctionnalités vont venir s'y ajouter et il va être enrichi de médias (photos, vidéos, témoignages, success stories...).

Le lotissement des Noisetiers

Notamment en raison de la crise sanitaire, les travaux du nouveau lotissement communal « les Noisetiers », qui se situe à l'entrée du bourg de notre commune, avaient pris du retard. Mais depuis le mois de novembre, les travaux d'aménagement ont repris. La fin des travaux est prévue vers la mi-janvier. Des passages provisoires de bicouche seront réalisés afin de maintenir la route propre durant les différents travaux de construction. Après la vente de l'ensemble des lots, une couche d'enrobé sera réalisée pour les accès aux différents lots.

Rappelons que la parcelle du lotissement est composée de onze lots individuels et d'un lot réservé à 3 logements sociaux. Sur les onze lots, huit possèdent une superficie comprise entre 400 et 600 m² et sont vendus pour un montant inférieur à 30 000 €.

La mise en vente n'a pas attendu la fin des travaux et la cession du premier lot (lot n° 9) a été approuvée lors du conseil municipal du mois de novembre, au prix de 49 € TTC le m² pour une surface totale de 488 m² et un montant total de 23 912 €.

Différents lots restent disponibles pour le moment. Pour les personnes intéressées, pour des proches, des amis, il suffit de contacter les services de la mairie pour se positionner sur un des terrains.

